

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 NOVEMBRE 2020

N° 2020-08-09

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

#### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 22

#### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 27  
Exprimées par pouvoirs : 3  
**Total (mini 19) : 30**

**Quorum atteint**

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

#### **1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

#### **1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

#### **17 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Accueil de lycéens de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – Mesure 100 du Plan Climat régional – Demande de subvention 2021-2022

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-08-08 du 19 novembre 2020 relative au programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement 2021-2022
- ◆ Vu la mesure 100 du plan climat « Une COP d'avance » de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- ◆ Considérant la mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » de la Charte du Parc

La mesure 100 du plan climat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur invite les parcs naturels régionaux et leurs acteurs à se mobiliser pour l'accueil de lycéens sur leurs territoires. Pour répondre à cette attente pour la troisième année consécutive, le programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement 2021-2022 développera des dispositifs d'accueil éducatifs pour les lycéens de la Région.

Comme les années précédentes, quatre thématiques principales seront proposées aux équipes éducatives pour co-construire des projets d'éducation au territoire et seront déclinées chaque fois que cela sera possible en lien avec les enjeux et problématiques liées au changement climatique. Ces thématiques sont en lien avec les enjeux du Parc, les programmes scolaires des classes de seconde et le plan climat régional :

- **Biodiversité** : effets des pratiques humaines sur la biodiversité, participation à des inventaires participatifs, visites de sites et compréhension des enjeux, étude de la réintroduction d'une espèce : le vautour.
- **Agriculture et jardins** : Découverte du patrimoine agricole du territoire, éducation à la consommation, découverte des mesures agro-environnementales, réflexion sur les circuits courts et cycles de vie des déchets
- **La nuit** : phénomènes de pollution lumineuse et leurs conséquences, économies d'énergies, espèces animales nocturnes, initiation à l'astronomie (veillée)
- **La géologie** : visite de sites remarquables, observation et compréhension des phénomènes d'érosion, travail sur l'échelle des temps.

Les classes accueillies pourront également proposer leurs thèmes en dehors de ces orientations.

Deux formules d'accueil seront proposées aux lycées intéressés : une formule à la journée avec animation ou une formule sur deux jours avec nuitée en centre de vacances.

Les établissements concernés sont situés dans l'ensemble du territoire régional. Afin de permettre aux classes de bénéficier des sorties terrain prévues dans le programme d'action, un transport en bus vers le territoire du Parc sera donc nécessaire.

Le Président propose que le Parc assure, en partenariat avec les lycées, la réservation et le paiement de bus acheminant les élèves.

Pour mener à bien cette opération, il propose également de solliciter la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant €
Frais de transport (bus) Sur la base d'une sortie par classe, pour un prévisionnel de 15 classes	11 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 000 €



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-08-08 du 19 novembre 2020 relative au programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement 2021-2022
- ◆ Vu la mesure 100 du plan climat « Une COP d'avance » de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- ◆ Considérant la mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » de la Charte du Parc
  
- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de solliciter la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

